

Compte rendu de séance

Séance du 6 septembre 2017

L' an 2017 et le 6 septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes JACQUIN Angélique, BOUCHENOIRE Virginie MM : CANTIN Jeannick, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert, JAMERON Guy, BERSON Christophe

Excusé(e)s :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 31/08/2017

Date d'affichage : 31/08/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 07/09/2017

et publication ou notification
du : 07/09/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération sur les autorisations spéciales d'absences
- Délibération tableau des effectifs
- Argent de poche citoyen (16-18 ans)
- Journée du patrimoine
- Questions diverses.

1 – Délibération sur les autorisations spéciales d'absences

Le Conseil Municipal maintient les jours fixés par le code du travail et ajoute un jour (1) en cas de décès d'un frère ou d'une sœur.

Au vu des éléments, la délibération ne peut pas se faire car le dossier doit passer au Comité Technique du 16 octobre 2017.

Donc la délibération sera prise au mois de novembre après l'avis du Comité Technique.

2 – Délibération des effectifs et de emplois - réf : 2017/36

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Considérant le tableau présenté en séances,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,
- valide le tableau des emplois et des effectifs ci-après annexé.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3 – Argent de poche citoyen

Sur proposition du Maire, le dispositif "argent de poche citoyen" est validé par le conseil municipal. Il permet aux jeunes de la commune de 16 à 18 ans de participer à des travaux généraux sur la commune pendant une durée de 3h30 (dont 30mn de pause) pendant les vacances scolaires. Chaque jeune percevra pour ce travail une indemnité de 15 euros.

La date pour 2017 est fixée au lundi 23 octobre de 9h à 12h30 et pourra concerner 4 jeunes de La Lande Chasles. Cette démarche reste volontaire. Un courrier sera envoyé aux parents avec une convention à remplir si accord.

La délibération sera prise au prochain conseil au mois d'octobre.

4 – Journée du patrimoine

L'église sera ouverte le dimanche 17 septembre 2017, de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Une exposition photos sera proposée et le public aura accès à la cour du presbytère afin de découvrir une dizaine de cadrans solaires gravés dans le tuffeau de l'église.

Accès libre, visite commentée par le maire.

5 - Questions diverses :

Tablette élu :

Jeannick Cantin ayant déjà une tablette informatique, il n'est pas nécessaire pour la commune de lui en proposer une dans le cadre de sa délégation communautaire à l'agglo de Saumur. L'ensemble du conseil le remercie pour cette économie.

Connections au portail chorus pro :

Une information est faite par le maire sur chorus. Chorus Pro est un système de dématérialisation des factures.

En 2012, l'État, dans un soucis de simplification administrative, met en place une plateforme de facturation, appelé Chorus Factures, en charge de gérer la réception, le suivi et l'archivage de ses factures électroniques adressées aux services de l'État.

Le Gouvernement élargit son programme de dématérialisation des factures et fait évoluer cet outil vers une solution mutualisé qui, à compter du 1er janvier 2017, a été mis gratuitement à la disposition de toutes les collectivités locales et établissements publics, sous le nom de Chorus Pro.

L'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à tous leurs clients de la sphère publique sera mise en œuvre de façon progressive de 2017 à 2020, en fonction de la taille des entreprises.

Au 1er janvier 2017, c'est le secteur public et les grandes entreprises.

Au 1er janvier 2018, entreprises de taille intermédiaire

Au 1er janvier 2019, petites et moyennes entreprises

Au 1er janvier 2020, micro-entreprises

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent, si elles le souhaitent, envoyer leurs factures dématérialisées dès le 01/01/2017.

La proposition commerciale du prestataire informatique, est de recevoir directement les factures qui sont sur Chorus Pro sur le logiciel informatique, sans effectuer multiples manipulations.

L'ensemble du conseil municipal décide d'attendre une éventuelle obligation administrative de l'état pour revoir ce dossier.

Busage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de busage a été faite.
Il est accordé le busage demandé par la famille Brault.

Colis

Colis pour les anciens Noël 2017 - Etude en cours pour nouvelle formule / Décision au prochain conseil

Élection

En application de l'article R.5 du code électoral, la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales est fixée au samedi 30 décembre 2017 et non au dimanche 31 décembre 2017.

Séance levée à: 21:15

En mairie, le 07/09/2017
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL